



Assemblée générale

Cinquante-neuvième session

Documents officiels

Distr. générale
27 janvier 2005
Français
Original: espagnol

Deuxième Commission

Compte rendu analytique de la 5^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mardi 5 octobre 2004, à 15 heures

Président : M. Balarezo (Pérou)

Sommaire

Débat général (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication du document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels (bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza) et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

04-53527 (F)



La séance est ouverte à 15 h 10.

Débat général (suite)

1. **M. Esipila** (Kenya) s'associe aux déclarations faites au nom du Groupe des 77 et de la Chine et du Groupe des États d'Afrique; il déclare que la Commission doit améliorer l'efficacité de ses travaux et les adapter en fonction des réformes en cours à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social, en veillant à ce que les problèmes économiques du monde actuel soient inscrits à son ordre du jour et traités comme il convient.

2. La pauvreté, la faim et le sous-développement continuent d'être les défis majeurs de la situation mondiale actuelle. La pauvreté constitue un obstacle majeur au développement durable, surtout dans les pays en développement où sont concentrés une grande proportion des pauvres du monde, notamment en Afrique. À tout cela s'ajoute la pandémie du VIH/sida, qui a compromis les progrès socioéconomiques réalisés au cours des dernières décennies. Si les tendances actuelles se confirment, les pays de l'Afrique subsaharienne ne pourront pas atteindre les objectifs de développement du Millénaire fixés pour 2015. Lors de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale envisagée pour 2005, il faudrait réaffirmer l'adhésion à ces objectifs et se donner les moyens de les réaliser. À cet égard, il convient de louer l'appui fourni par l'Organisation des Nations Unies et par la communauté internationale au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), qui joue un rôle important dans le développement de ce continent. L'Organisation des Nations Unies, le Groupe des huit et les autres partenaires doivent aider les pays africains à concrétiser les aspirations du NEPAD.

3. Les conditions économiques actuelles ont entraîné la marginalisation et le sous-développement du Sud, du fait de la répartition inégale des échanges mondiaux, de la diminution de l'aide publique au développement, des déséquilibres de l'investissement étranger direct et du fardeau de la dette extérieure. Dans ce contexte, il est nécessaire d'assurer l'efficacité et la qualité de l'aide en améliorant la coordination, la prévisibilité et le respect des priorités nationales des pays en développement et en réduisant les coûts administratifs. Il importe également de ménager aux produits des pays en développement, en particulier à leurs produits agricoles, un véritable accès aux

marchés des pays développés et la communauté internationale doit adopter d'urgence une solution efficace, globale et durable au problème de la dette.

4. Enfin, il faut souligner que les crédits ouverts au budget ordinaire du Programme des Nations Unies pour l'environnement et les montants alloués à ONU-Habitat continuent d'être insuffisants, ce qui augmente la dépendance à l'égard des ressources extrabudgétaires. Il est nécessaire de garantir la prévisibilité du financement de ces programmes, afin de leur permettre de mieux planifier leurs tâches et de s'acquitter de leur mandat avec plus d'efficacité. Il convient également de poursuivre les efforts visant à tirer le meilleur parti des installations et services mis à disposition à Nairobi : aussi ces deux programmes devraient-ils respecter la norme relative à la tenue de réunions au siège et veiller à utiliser pleinement leurs services administratifs et de conférence.

5. **M. Ramadan** (Jamahiriya arabe libyenne) s'associe à la déclaration faite au nom du Groupe des 77 et de la Chine et rappelle qu'il faut atteindre les objectifs internationalement convenus, en particulier ceux qui concernent la gestion des ressources mondiales, la fin des conflits, l'élimination de la faim, l'analphabétisme, le paludisme et le sida, l'approvisionnement en eau potable, la lutte contre la désertification et la mise en place d'un développement durable. De même, il faut supprimer les obstacles qui limitent l'accès des produits des pays en développement aux marchés internationaux. Les pays développés doivent mettre fin aux mesures coercitives qu'ils appliquent à l'égard des pays en développement et se conformer aux résolutions internationales adoptées à cet égard. La solidarité internationale est l'unique voie qui permette d'instaurer un ordre économique juste, par la collaboration sur un pied d'égalité entre le Nord et le Sud. La communauté internationale doit centrer plus particulièrement son attention sur les pays en développement et adopter des mesures qui en fassent de véritables partenaires de cet ordre international. En outre, les organismes internationaux de financement devraient annuler la dette des pays pauvres. D'autre part, les pays responsables de la présence de mines et autres dispositifs doivent assumer la responsabilité de leur élimination, ainsi que celle de l'aide aux victimes et de leur indemnisation.

6. Pour sa part, la Jamahiriya arabe libyenne a adopté des mesures et des plans pour restructurer son

économie et son secteur privé : par exemple, elle a supprimé les contrôles monétaires et a réduit les taxes à l'importation. Elle prépare également une loi sur la privatisation d'organismes publics et en a promulgué une autre pour encourager l'investissement étranger. Sa future intégration à l'Organisation mondiale du commerce contribuera au développement économique du pays et à la diversification de ses revenus, ainsi qu'à l'instauration de bonnes relations de réciprocité avec les membres de ladite organisation.

7. **L'archevêque Migliore** (Observateur du Saint-Siège) dit que les êtres humains ont droit à une vie saine et productive, en harmonie avec la nature, et que le développement durable doit toujours s'inscrire dans le contexte d'une écologie humaine authentique. Les liens qui unissent les différents facteurs de production d'un développement durable sont évidents. Il faut espérer que la prochaine session de la Commission du développement durable, prévue en mai 2005, permettra de mieux définir ces liens et d'examiner à nouveau des questions telles que la protection et la gestion des ressources en eau, l'assainissement, l'amélioration des établissements humains et de la santé publique, la réduction de la pauvreté et la réalisation des objectifs de développement du Millénaire, entre lesquels il existe une relation complexe. Le Saint-Siège appuie ce processus, de même que l'organisation de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes, qui doit se tenir à Kobe, en janvier 2005.

8. Pour réaliser sans tarder le développement durable, il faut compter sur la participation la plus large possible des intéressés. C'est ainsi que seront respectés les principes essentiels de solidarité et de subsidiarité et les intéressés auront le sentiment que les besoins de tous sont pris en compte. Dans ce contexte, il importe de définir les responsabilités des directeurs de programmes et de projets de développement, de façon que les décisions adoptées tiennent compte des préoccupations des destinataires de ces programmes. Les individus ne sont pas des instruments mais des personnes qui participent activement à la conception de leur avenir; aussi doit-on leur donner la possibilité d'exercer la créativité propre à tout être humain et dont dépend le patrimoine des nations. Le développement durable doit donc être inclusif, ce qui n'est possible que par la coopération internationale dans des conditions d'égalité, par la participation et par le partenariat. Il convient d'adopter une stratégie intégrée qui renforce le type de solidarité dans laquelle il est

donné à tous, et non pas seulement à quelques-uns, de pouvoir exercer une direction conjointe. En ce qui concerne la Décennie internationale d'action « L'eau source de vie », le Saint-Siège reconnaît que l'eau, en tant qu'élément essentiel de la vie, joue un rôle fondamental dans un développement véritablement durable et centré sur l'être humain. Toute personne a droit à des quantités suffisantes d'eau salubre et potable. C'est pourquoi l'accès aux ressources en eau, en tant que bien commun de l'humanité, constitue un instrument essentiel pour réaliser ce développement.

9. **M. Ozawa** (Japon) déclare que la paix, la bonne gouvernance et la « sécurité humaine » sont des conditions indispensables pour le développement économique et social; c'est pourquoi le Japon a fait de la consolidation de la paix un des piliers de sa politique extérieure. Cette notion de sécurité humaine est essentiellement fondée sur la protection et la démarginalisation de ceux qui sont exposés à la pauvreté, aux maladies infectieuses et aux conflits. Le Japon s'efforce de faire un usage efficace et stratégique de son aide publique au développement ainsi que du Fonds d'affectation spéciale pour la sécurité humaine, créé dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies. À cet égard, le Japon tient sa promesse de contribuer par un apport de 5 milliards de dollars à la reconstruction de l'Iraq, a déployé des effectifs japonais qui participent aux activités humanitaires et de reconstruction et organisera, à la fin d'octobre 2004, une réunion du Mécanisme des fonds internationaux pour la reconstruction de l'Iraq. En Afghanistan, le Japon participe de façon soutenue aux activités de reconstruction, surtout en ce qui concerne le développement des infrastructures, le développement rural et le processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion des anciens combattants. En Afrique, il renforce actuellement son partenariat avec l'Union africaine pour que celle-ci puisse jouer un rôle constructif dans les activités visant à consolider la paix dans ce continent.

10. La croissance économique est une condition indispensable pour la réduction de la pauvreté. Il faut épauler les initiatives de lutte contre la pauvreté par des mesures en faveur de la croissance économique qui améliorent l'infrastructure économique et sociale et stimulent le commerce et les investissements. De telles mesures contribuent également à la sécurité humaine, qui à son tour favorise la réalisation des objectifs de développement du Millénaire en élevant le niveau de

vie de la population. Il convient de citer comme exemple celui des pays de l'Asie de l'Est et du Sud-Est qui, ayant reçu 140 milliards de dollars au titre de l'aide publique au développement pendant les 25 dernières années, ont un niveau de développement économique et social supérieur à celui des pays de l'Afrique subsaharienne, alors que ces derniers ont reçu 210 milliards de dollars. La Commission devrait porter plus d'attention à la relation dynamique qui unit les objectifs de développement du Millénaire et le rôle de la croissance économique. C'est pourquoi le Japon envisage de prendre diverses initiatives, telles que la présentation d'un projet de résolution sur la Décennie de l'éducation pour le développement durable et d'un autre sur la recherche à l'Université des Nations Unies; la participation active de M. Ryutaro Hashimoto, ancien Premier Ministre du Japon, à la promotion de la coopération internationale, en sa qualité de Président du Conseil consultatif sur l'eau et l'assainissement; et la tenue à Kobe, du 12 au 22 janvier 2005, de la prochaine Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes.

11. Les initiatives novatrices lancées par d'autres pays pour hâter la réalisation des objectifs de développement du Millénaire offrent une excellente opportunité pour faire une analyse des mesures viables. S'agissant plus particulièrement de l'Afrique, le processus de la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique sert de cadre à l'activité intense que déploie le Japon dans ce continent, où il apporte une très large assistance pour la consolidation de la paix, le développement centré sur l'être humain et la réduction de la pauvreté à partir de la croissance économique. Le Japon a déjà décaissé 300 millions de dollars sur le milliard de dollars qu'il a promis de verser en aide dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'approvisionnement en eau et de l'alimentation. En outre, la conférence sur le commerce et les investissements entre l'Asie et l'Afrique doit se tenir à Tokyo, en novembre 2004 et, en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies, le PNUD, la Banque mondiale et la Coalition mondiale pour l'Afrique, le Japon fera tout pour promouvoir la coopération Sud-Sud, en particulier entre ces deux continents.

12. **M. Andjaba** (Namibie), s'associe aux déclarations faites au nom du Groupe des 77 et de la Chine et du Groupe des États d'Afrique et constate que l'on a beaucoup insisté sur la nécessité d'éliminer les

obstacles et d'adopter des mesures pour atteindre les objectifs de développement du Millénaire, notamment celui de réduire de moitié l'extrême pauvreté avant la fin de 2015, et de donner au phénomène de la mondialisation une tournure positive et inclusive : mais tout indique que bon nombre des pays en développement ne pourront atteindre ce but à la date fixée. En préparation à l'examen des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement du Millénaire, qui doit avoir lieu en 2005, il faut se demander pourquoi les objectifs convenus sont si loin d'être atteints et trouver le moyen de hâter le processus avant qu'il ne soit trop tard. Parmi les nombreuses initiatives qui ont été lancées, la Namibie appuie l'Action contre la faim et la pauvreté et accueille avec satisfaction le rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation; mais elle note avec préoccupation que certains ont essayé d'affaiblir ou de modifier les engagements pris et les accords convenus précédemment, alors que c'est précisément la Deuxième Commission qui, en vertu de la résolution 57/270 B, est chargée de suivre l'application des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies.

13. En dépit de leur faible marge de manœuvre en matière de politiques de développement, les pays en développement ont tâché de créer un climat propice aux investissements mais leurs efforts n'ont pas obtenu la réaction attendue de leurs partenaires de développement, cependant que les systèmes économiques et financiers mondiaux accentuent leurs déséquilibres. Dans cette situation, les pays en développement doivent prendre en main leurs propres programmes de développement et accepter l'assistance extérieure comme complément de leurs activités nationales. Ces principes sont repris et soulignés dans le cadre de développement du NEPAD et la Namibie les a faits siens depuis longtemps, elle qui a inscrit l'être humain au cœur de ses programmes de développement social, économique et des infrastructures à long et à moyen terme, comme le montrent le Plan national de développement et le plan « Vision 2030 ». La Namibie accueille avec satisfaction l'appui de la communauté internationale à ces initiatives et à d'autres; elle souligne la nécessité, exprimée dans les objectifs de développement du Millénaire et dans le Consensus de Monterrey, de forger un véritable partenariat mondial pour lever les obstacles qui obèrent l'avenir du continent africain, des

dont le plus important continue d'être la pandémie du VIH/sida.

14. **M. Nikitov** (Ukraine) dit qu'il est nécessaire de privilégier le consensus et la compréhension pour aborder toutes les questions du programme de développement, en particulier celles qui concernent le développement économique, le développement durable et l'élimination de la pauvreté, dans le cadre de l'action multilatérale définie dans la Déclaration du Millénaire, le Consensus de Monterrey et le Plan d'action de Johannesburg. Cela exige de nouvelles ressources et une meilleure coordination de leur affectation. Un pas important a été fait dans cette direction avec la réunion des dirigeants mondiaux consacrée à l'Action contre la faim et la pauvreté, un processus initié par le Président du Brésil. Malgré les efforts de développement économique et de réforme des marchés consentis par les pays à économie en transition, un bon nombre d'entre eux ont encore du mal à s'intégrer dans l'économie mondiale. Aussi l'Organisation des Nations Unies, ses institutions spécialisées, les commissions régionales et les institutions internationales de financement doivent-elles poursuivre leur aide à cet égard. Par ailleurs, les organismes du système des Nations Unies ont manifestement amélioré et rationalisé leurs activités opérationnelles de développement. Néanmoins, il s'en faut de beaucoup pour que la réforme soit achevée et il importe que le prochain examen triennal des politiques relatives à ces activités soit exhaustif, équilibré et efficace et qu'il y soit proposé de nouveaux types d'action en faveur des pays bénéficiaires.

15. L'Ukraine juge essentiel de renforcer la coopération internationale pour prévenir, combattre et éliminer la corruption, le blanchiment d'argent et le transfert illicite de fonds et elle est disposée à collaborer plus étroitement dans ce domaine avec d'autres pays et organisations internationales, en s'appuyant sur la solide base juridique de la Convention des Nations Unies contre la corruption. Pour sa part, L'Ukraine a œuvré sans relâche pour améliorer son système national de lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent, en promulguant une législation exhaustive et en créant un mécanisme spécial de contrôle financier, conformément aux normes internationales et aux critères établis par le Groupe d'action financière. D'autre part, L'Ukraine attache la plus haute importance à la solution des problèmes d'environnement et participe activement aux

actions menées dans le cadre de la coopération internationale dans ce domaine. Elle a témoigné de son engagement à faire face à la menace que constituent les changements climatiques à l'échelle mondiale en ratifiant le Protocole de Kyoto, au début de 2004. L'Ukraine participe en outre au processus « environnement pour l'Europe » et a organisé la cinquième Conférence ministérielle paneuropéenne sur l'environnement, qui s'est tenue à Kiev en 2003 et a permis de renforcer la coopération régionale dans ce domaine. Au niveau national, l'Ukraine se conforme aux engagements qu'elle a contractés à Johannesburg dans toutes ses activités et stratégies de réforme socioéconomiques.

16. Consciente de la nécessité de l'assistance internationale pour mener à bien sa propre action et surmonter les graves séquelles de l'accident nucléaire de Tchernobyl, L'Ukraine, de même que les autres pays à économie en transition, mise sans hésiter sur sa pleine intégration dans l'économie mondiale et sur son entrée dans le système commercial et financier international, sur un pied d'égalité; aussi adhère-t-elle particulièrement au huitième objectif de développement du Millénaire, qui souligne la nécessité d'établir un partenariat mondial pour le développement. L'Ukraine ne néglige pas pour autant sa politique d'intégration régionale et de coopération économique avec les pays européens : elle espère que sa bonne performance économique aboutira en 2011 à sa pleine intégration dans l'Union européenne, que le Président de l'Ukraine définit comme un objectif stratégique de premier ordre, si l'on veut éviter que l'élargissement de l'Union européenne ait des répercussions négatives sur les pays voisins.

17. Il ne fait aucun doute que l'on peut améliorer le système commercial multilatéral pour l'adapter de façon concrète aux besoins des pays en développement et des pays à économie en transition, dont les relations avec les pays développés doivent tenir compte des réalités actuelles. C'est pourquoi il faut que tous fassent partie de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), comme le prévoit le paragraphe 30 du Consensus de Monterrey. L'Ukraine espère être admise à l'OMC avec l'appui sans réserve des pays membres et recevoir de la part de ses principaux partenaires commerciaux (l'Union européenne et les États-Unis d'Amérique) le traitement correspondant à une véritable économie de marché, compte tenu des réformes qu'elle a réalisées au cours des dernières

années. Une stratégie prudente au niveau de la gestion de la demande, une ferme politique fiscale et monétaire, un meilleur équilibre de la balance commerciale et de celle des services et une accélération du processus de privatisation ont permis à l'Ukraine de connaître une expansion économique rapide au cours des quatre dernières années, avec une croissance moyenne du produit intérieur brut de 7,2 %. Ces résultats, de même que les efforts réalisés, éclairent l'avenir prometteur qui s'ouvre à l'Ukraine en matière de développement et d'opportunités d'investissement.

18. **M^{me} Chenoweth** (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture [FAO]), parlant de la faim et de la pauvreté qui touchent plus d'un milliard de personnes dans l'ensemble du monde, estime que si l'on atteint l'objectif de réduire de moitié le nombre de personnes qui souffrent de la faim dans le monde avant la fin de 2015, les bénéfices économiques qui en résulteraient s'élèveraient à quelque 120 milliards de dollars par an. On peut signaler à cet égard quelques signes encourageants, tels que la Déclaration sur l'action contre la faim et la pauvreté, qui a reçu, le 20 septembre 2004, l'aval de 113 États Membres au Siège des Nations Unies à New York; les nombreux propos tenus par les chefs d'État ou de gouvernement, pendant le débat général à l'Assemblée générale, sur l'agriculture, le développement rural, la faim, la dénutrition, la sécurité alimentaire et l'accès des produits agricoles des pays en développement aux marchés des pays industrialisés; ainsi que la Déclaration adoptée le 30 septembre 2004 par les ministres des affaires étrangères du Groupe des 77, dans laquelle sont entérinés les efforts en cours pour trouver de nouvelles sources de financement, qui seraient canalisées vers les pays en développement de façon stable, transparente et prévisible, afin d'éliminer la pauvreté et la faim et de promouvoir le développement avec équité. S'agissant du VIH/sida, la FAO souligne une fois de plus qu'il ne s'agit pas seulement d'un problème de santé mais d'une question fondamentale pour le développement en général, puisque cette tragédie contribue à la raréfaction de la main-d'œuvre en agriculture et à l'augmentation de la malnutrition et qu'elle rend encore plus difficile la situation des femmes des régions rurales, surtout quand elles sont chef de famille, en la compliquant par les problèmes que pose la répartition du travail ou le droit de disposer des terres et des ressources, comme on le voit si souvent en Afrique.

19. Les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement continuent de figurer au programme de travail de la FAO, qui tire parti des connaissances techniques dont disposent les pays en développement plus avancés pour partager avec eux son expérience et ses connaissances en matière d'agriculture et de développement urbain. Dans le cadre du Programme de coopération Sud-Sud, dix pays ont fourni quelque 900 experts pour les faire participer aux projets du Programme spécial pour la sécurité alimentaire de la FAO et 28 accords ont été signés pour porter à 2 800 le nombre d'experts et de techniciens. Dans le cadre des travaux préparatoires à la Réunion chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action de la Barbade, qui doit avoir lieu à Maurice en 2005, la FAO a organisé au Siège des Nations Unies une table ronde et un débat sur les politiques concernant la sécurité alimentaire et les petits États insulaires en développement, à qui elle fournit une assistance pour les aider à définir les questions agricoles pertinentes pour eux. La FAO a également aidé le secrétariat du NEPAD à élaborer son programme pour le développement de l'Afrique, dans lequel sont intégrés des éléments du Programme de lutte contre la faim et du Programme spécial pour la sécurité alimentaire de la FAO. Fait extrêmement positif, les chefs d'État et de gouvernement des pays africains, réunis lors du Sommet africain qui s'est tenu en juillet 2004, ont fait la promesse de consacrer au moins 10 % de leurs ressources budgétaires nationales à la mise en œuvre du programme de développement agricole du NEPAD.

20. La FAO participe aux préparatifs de l'Année internationale du microcrédit et elle assurera une coordination étroite de ses activités avec d'autres organismes; elle prépare également la célébration en 2005 de la Journée mondiale de l'alimentation, qui sera consacrée au financement rural. D'autre part, l'entrée en vigueur en 2004 du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture contribuera de façon conséquente à la sécurité alimentaire et à l'agriculture durable. Dans son rapport annuel intitulé « Situation de l'agriculture et de l'alimentation, 2003-2004 », la FAO traite de l'utilisation de la biotechnologie en agriculture pour répondre aux besoins des plus pauvres et de ceux qui souffrent de la faim dans le monde. Éliminer la faim est un impératif moral qui est en outre profitable du point de vue économique. En dépit des difficultés, la FAO pense qu'il est possible d'atteindre l'objectif de

réduire de moitié, avant la fin de 2015, le nombre de personnes qui souffrent de la faim dans le monde. Pour y arriver, il faut intégrer et coordonner les efforts de tous les partenaires de développement.

21. **M. Ivanou** (Biélorus) estime qu'avec l'inscription à l'ordre du jour de la Commission de nouvelles questions qui étaient précédemment débattues en session plénière, il faut plus que jamais poursuivre le processus de négociations initié l'année précédente pour rationaliser et rendre plus efficaces le programme et les méthodes de travail de la Commission. Il faut espérer que ces questions d'organisation n'auront pas de répercussions négatives sur l'examen des questions de fond qui figurent à l'ordre du jour.

22. Le Biélorus juge indispensable d'établir des priorités pour procéder à l'examen des politiques concernant les activités opérationnelles des Nations Unies, afin que la résolution pertinente aborde de façon concrète non seulement le problème des ressources de base dont disposent les organismes du système mais aussi la nécessité de revoir les priorités et les paramètres retenus pour ces activités sur les trois années à venir, en incluant un examen des difficultés rencontrées dans la réalisation des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire, ainsi qu'une évaluation de l'interaction entre les fonds et programmes des Nations Unies et les gouvernements nationaux, au cours des trois dernières années. Étant donné que les besoins des pays ne sont pas tous les mêmes, il faut accorder l'attention voulue aux groupes États qui se trouvent dans un cas particulier. À cet égard, l'intégration dans l'économie mondiale des pays à économie en transition revêt une importance prioritaire. C'est pourquoi il est essentiel d'élaborer des principes directeurs bien définis pour encadrer les activités des organes des Nations Unies dans les deux années à venir, en tenant compte des changements économiques et politiques survenus en Europe de l'Est au cours des dernières années.

23. **M. Effah-Apenteng** (Ghana) s'associe à la déclaration faite au nom du Groupe des 77 et de la Chine et souligne que le Sommet du Millénaire, de même que le Sommet mondial pour le développement durable de Johannesburg et la Conférence internationale sur le financement du développement de Monterrey, ont contribué à renforcer le consensus sur un programme mondial d'action pour le développement et sur un pacte collectif mondial de responsabilités mutuelles; mais les progrès accomplis dans la

réalisation des objectifs du Millénaire restent inégaux et peu satisfaisants, surtout en Afrique. À cet égard, la principale difficulté à laquelle se heurte le système des Nations Unies est de démontrer sa capacité d'aider les pays en développement à poursuivre leurs politiques prioritaires et notamment les politiques d'élimination de la pauvreté, de croissance économique et de développement durable. Dans ces conditions, le Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) a mis en pratique des politiques et procédures destinées à améliorer l'efficacité de l'aide au développement au niveau national et tente d'aider les pays à atteindre les objectifs de développement du Millénaire en associant des processus nationaux, comme les documents de stratégie sur la lutte contre la pauvreté, avec d'autres mécanismes de coordination des Nations Unies comme le bilan commun de pays et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Mais ces mesures institutionnelles n'ont pas abouti, faute de moyens suffisants et du fait d'autres contraintes systémiques.

24. Le fond du problème s'explique par la persistance d'un système économique mondial qui va à l'encontre des intérêts des pays en développement et des engagements pris lors des grands sommets et conférences. Néanmoins, il semble y avoir un accord généralisé sur le fait que le monde, à l'aube du XXI^e siècle, dispose des moyens voulus pour faire véritablement progresser la lutte contre la pauvreté et répartir avec plus d'équité les bénéfices de la mondialisation. À cet égard, il convient d'appeler l'attention sur deux événements importants qui se sont tenus au Siège des Nations Unies le 20 septembre 2004. Il s'agit, pour le premier, de la réunion de dirigeants de pays du Nord et du Sud en faveur d'une mondialisation plus juste, organisée par la République-Unie de Tanzanie et par la Finlande et coprésidée par la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation. Le Ghana souhaite se faire l'écho de l'appel lancé à cette occasion par le Secrétaire général, qui a invité les pays développés à mobiliser la volonté politique nécessaire pour honorer les engagements qu'ils ont pris concernant le commerce, le financement du développement et l'allègement de la dette, et les dirigeants des pays en développement à conforter l'état de droit, à mettre en place des systèmes politiques démocratiques, à faire respecter les droits de l'homme, à investir dans le secteur de l'éducation, les services de santé et les infrastructures et à promouvoir l'égalité sociale afin de tirer profit des avantages de la mondialisation. Le deuxième événement est la réunion

de dirigeants mondiaux, convoquée sur l'initiative du Président du Brésil, où il a été souligné qu'avec le niveau actuel de progrès techniques et de production agricole, la persistance de la pauvreté extrême et de la faim est économiquement irrationnelle, politiquement inacceptable et moralement ignominieuse. C'est là une critique radicale de ce qu'on appelle le consensus sur un programme mondial d'action pour le développement et le pacte collectif mondial de responsabilités mutuelles. Il est impossible de lutter contre la faim et la pauvreté et de promouvoir le développement sans supprimer les décalages entre les engagements politiques et le financement du développement. En outre, l'aide publique au développement actuellement consentie est insuffisante pour atteindre les objectifs de développement du Millénaire; aussi faudra-t-il, selon les estimations de l'Organisation des Nations Unies et de la Banque mondiale, augmenter le montant de cette aide d'au moins 50 milliards de dollars par an jusqu'à 2015. Les promesses faites par les partenaires de l'Afrique d'augmenter l'aide publique au développement pour appuyer la mise en œuvre du NEPAD représentent un pas important dans la bonne direction, mais il faudra encore améliorer la qualité et l'efficacité de l'aide que reçoivent les pays africains.

25. **M. Moleko** (Lesotho), après s'être associé aux déclarations faites au nom du Groupe des 77 et de la Chine et du Groupe des États d'Afrique, fait observer que la pauvreté constitue un obstacle majeur au développement humain et qu'elle est une des causes des graves conflits internationaux, des crises humanitaires et du VIH/sida. Comme diverses études l'ont montré, cependant que les pays de l'Asie de l'Est et du Pacifique font baisser leurs niveaux de pauvreté, la situation continue de se détériorer dans les pays de l'Afrique subsaharienne. C'est pourquoi il faut accorder une attention particulière aux pays africains pour les aider à atteindre l'objectif de développement du Millénaire qui prévoit de réduire la pauvreté de moitié avant la fin de 2015. L'Afrique doit faire face à d'énormes problèmes de développement, aggravés encore par la pandémie du VIH/sida qui a fait reculer les avancées économiques acquises au cours des dernières décennies et menace la survie de ses populations, surtout celles des pays de l'Afrique australe, dont le Lesotho. Les mesures adoptées par le système des Nations Unies et la communauté internationale ont contribué à mieux faire prendre conscience de cette maladie et donc à sauver des vies. Mais vu l'énormité du problème, il faudra affecter

davantage de ressources que celles dont on dispose actuellement et mobiliser une large collaboration au niveau international.

26. En Afrique, plus de 200 millions de personnes sont menacées par la faim et l'insécurité alimentaire. Reconnaissant le rôle important que joue l'agriculture dans leurs économies, les dirigeants africains se sont engagés à consacrer 10 % de leurs budgets nationaux à l'augmentation de la production agricole et, dans le cadre du NEPAD, le développement rural et l'agriculture sont considérés comme des domaines d'action prioritaire. Par ailleurs, le Lesotho sait gré à la communauté internationale des initiatives qui ont contribué de façon positive aux efforts faits pour combattre la pauvreté et résoudre les nombreux problèmes socioéconomiques dont souffre le pays.

27. **M. Alimov** (Tadjikistan) observe que la solution des problèmes politiques actuels dépend dans une large mesure des progrès du développement économique et social et de la réalisation des objectifs de développement du Millénaire. Dans cette perspective, l'élimination de la pauvreté et le développement durable ne seront possibles que si les efforts de l'ensemble de la communauté internationale sont conjugués, avec l'aide de l'Organisation des Nations Unies. Pour assurer le succès d'une telle entreprise, il importe d'adopter une perspective mondiale, de trouver des formes novatrices de financement du développement et de disposer d'un système financier et commercial international, axé sur l'élimination de toutes les menaces contre l'environnement, la solution des problèmes démographiques et l'atténuation des effets des catastrophes naturelles. Le Tadjikistan souligne l'importance de la session plénière de haut niveau que l'Assemblée générale tiendra en 2005 pour dresser le bilan des progrès accomplis dans l'application de la Déclaration du Millénaire et espère que cette session imprimera un nouvel élan politique dont la dynamique permettra de réaliser les objectifs de développement du Millénaire et d'arriver à une répartition équitable des avantages que procure la mondialisation. Malheureusement, la communauté internationale n'a pas encore atteint le niveau de solidarité requis pour éliminer la pauvreté et les États dont le revenu par habitant est le plus faible n'ont encore réussi ni à se libérer du fardeau de la dette ni à tirer parti des progrès de la civilisation actuelle.

28. Après la fin de la guerre civile, le Tadjikistan est toujours confronté à de très graves difficultés

socioéconomiques. Quatre-vingts pour cent de la population vit au-dessous du seuil de la pauvreté et l'absence d'accès à la mer contraint bon nombre de régions du pays à s'acquitter de taxes de transit pour commercialiser leurs produits et des prix plus élevés pour les importations. Étant donné que 40 % des revenus sont consacrés au service de la dette, le Gouvernement ne peut satisfaire les besoins les plus pressants de la population. L'annulation partielle de la dette permettrait d'investir dans d'autres secteurs comme l'éducation, la santé, la protection de l'environnement et la reconstruction du secteur public, détruit par la guerre civile et les catastrophes naturelles. En tant que pays à économie en transition, le Tadjikistan se félicite de l'initiative lancée par les Présidents du Brésil, de la France, du Chili et de l'Espagne pour lutter contre la faim et la pauvreté et, s'il reconnaît que c'est à lui qu'incombe la tâche urgente d'éliminer la pauvreté, d'élever le niveau de vie de la population et de créer des conditions favorables pour assurer le développement durable à long terme, il lui faut l'appui de la communauté internationale pour réussir à long terme le développement durable du pays.

29. La Commission doit cette année dresser le bilan des résultats de l'Année internationale de l'eau douce, qui a été célébrée en 2003 sur l'initiative du Tadjikistan, avec des résultats très positifs. Le Tadjikistan a l'intention de présenter, au cours de la présente session, un projet de résolution sur les mesures adoptées pendant l'Année et sur les efforts à poursuivre pour assurer une gestion durable de l'eau. Enfin, le Tadjikistan offre l'exemple d'un pays qui a su comment surmonter un conflit interne et réussir une transition pacifique vers le développement; ce faisant, il a acquis une expérience considérable qui mérite d'être prise en considération, notamment en ce qui concerne le renforcement de la réconciliation nationale et le développement du potentiel de la nation. Dans les pays qui sortent d'un conflit, la paix et la stabilité dépendent non seulement de l'assistance humanitaire mais aussi d'une coopération authentique qui leur permette de trouver des solutions à leurs problèmes économiques et les aide à créer une base économique dynamique et stable.

30. **M^{me} Ramiro López** (Philippines) s'associe aux déclarations faites au nom du Groupe des 77 et de la Chine et au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) et fait observer que le bien-être

des populations devrait être l'élément essentiel des programmes de développement au niveau mondial. Il faudrait mettre l'accent sur la nécessité de protéger la vie des individus, dans le respect de leur dignité et en leur assurant des moyens de subsistance par la création d'emplois. Une telle perspective contribuerait à stimuler l'économie mondiale et aiderait à atteindre l'objectif de développement du Millénaire qui se propose de réduire de moitié la pauvreté et la faim d'ici 2015. La sécurité économique est le principal objectif du programme d'action présenté par la Présidente des Philippines pour 2004-2010 : le but est de créer 6 millions d'emplois en six ans en offrant de nouvelles opportunités aux chefs d'entreprise, en triplant le nombre de prêts destinés aux petites et moyennes entreprises et en affectant un à deux millions d'hectares à la production agricole. Il faut également promouvoir la sécurité économique aux niveaux régional et international et, pour ce faire, l'Assemblée générale devrait étudier les moyens de créer des instruments concrets et novateurs qui contribuent à encourager la croissance économique dans les pays en développement. Il faudrait avant tout mettre en oeuvre les politiques et les engagements convenus dans le cadre du Consensus de Monterrey sur le financement du développement et du Plan de mise en oeuvre de Johannesburg; mais le plus important est d'assurer un suivi des engagements pris en ce qui concerne l'aide publique au développement, le problème de la dette, la mobilisation des ressources pour le développement et le moyen d'arriver à un meilleur équilibre économique.

31. La sécurité économique prospère dans un environnement équilibré, qui permet aux pays tant développés qu'en développement de bénéficier des retombées de la mondialisation, avec de meilleures opportunités et plus d'emplois. Le commerce international, l'investissement et le développement sont les instruments de base pour élever le niveau de vie de la population. Malgré la nécessité d'un système commercial ouvert et transparent, les pays pauvres sont toujours confrontés aux obstacles opposés à leurs produits. C'est pourquoi il faut promouvoir un Cycle de Doha qui soit axé sur le développement et adopter une perspective centrée sur les besoins et priorités des pays en développement. D'autre part, les pays développés doivent tenir leur engagement de consacrer 0,7 % de leur produit national brut (PNB) à l'aide publique au développement, ce que seuls cinq pays ont fait en 2003. Cette assistance aide les pays à s'aider eux-mêmes et cette responsabilité sociale est plus

pressante aujourd'hui, dans le cadre d'une mondialisation croissante.

32. D'autre part, il faut étudier de nouvelles formules permettant d'alléger la charge de la dette des pays en développement pour qu'ils puissent mettre ces ressources au service d'autres activités plus productives. À cet égard, il faudrait encourager les organismes multilatéraux pertinents à coordonner avec les institutions financières la formulation de modalités permettant d'échanger des créances contre des programmes de lutte contre la pauvreté, sans limiter leur octroi aux pays qui remplissent les conditions requises pour bénéficier de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés : c'est là une des recommandations que les Philippines avaient déjà formulées dans le cadre du dialogue de haut niveau de l'Assemblée générale sur le financement du développement, qui s'est tenu en octobre 2003. Il faut également étudier de nouvelles formules pour mobiliser des ressources pour le développement. À cet égard, les Philippines appuient la Déclaration sur l'action contre la faim et la pauvreté, adoptée à New York sur l'initiative du Brésil, et insiste pour que l'on accorde une plus grande attention au rôle du microcrédit en tant qu'outil permettant d'améliorer le sort des plus pauvres, domaine dans lequel les Philippines ont accompli de grands progrès. Les institutions financières régionales devraient aussi accorder un appui plus soutenu à la création de microentreprises et de petites et moyennes entreprises. D'autre part, il faudrait aussi étudier les moyens de mobiliser des ressources intérieures comme les envois de fonds des travailleurs émigrés, dont les montants dépassent largement ceux de l'aide publique au développement et qui aident à atténuer la pauvreté des membres de la famille restés dans le pays d'origine. Il est donc évident que la migration est une question importante et à cet égard, les Philippines saluent la décision prise par l'Assemblée générale de tenir en 2006 un dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement, ainsi que l'initiative prise par le Pérou d'organiser une conférence internationale sur la question en 2005.

33. **M. Chiphamba** (Malawi) s'associe à la déclaration faite au nom du Groupe des 77 et de la Chine et insiste sur le fait que la mondialisation pose aux pays en développement de graves problèmes qu'il convient d'aborder de façon intégrée pour réaliser les objectifs de développement du Millénaire. La

croissance économique du Malawi est passée de 2 % en 2002 à 4,5 % en 2003 mais, pour qu'il puisse s'affranchir de l'extrême pauvreté et atteindre les objectifs de développement du Millénaire, son PIB doit augmenter au moins de 6 % par an pendant 20 ans. Le 19 mai 2004, se sont tenues les troisièmes élections démocratiques du Malawi. Le nouveau Gouvernement continue d'œuvrer en faveur d'une croissance économique soutenue et a entamé une série de réformes : dans le secteur public, pour créer des conditions macroéconomiques stables qui favorisent la croissance et inspirent confiance aux donateurs quant au fait que le pays respectera ses engagements internationaux; dans le secteur privé, pour développer et renforcer les entreprises; dans le secteur agricole, pour libérer le pays de la faim; et dans l'administration publique, pour assurer une formation professionnelle aux fonctionnaires et renforcer les capacités nationales.

34. Le Malawi bénéficie de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés et en 2002, il a élaboré un document de stratégie sur la lutte contre la pauvreté, qui a été intégré dans le processus budgétaire du pays et a permis de traduire le Programme d'action de Bruxelles en mesures concrètes. Le premier examen annuel de la stratégie a eu lieu en 2003 et ses résultats ont été intégrés dans le budget de 2003-2004. La bonne exécution du programme économique exigera la collaboration de tous les secteurs de l'économie et l'appui financier et technique des partenaires de développement. Aussi est-il indispensable que les pays développés tiennent leur promesse de consacrer 0,7 % de leur PNB à l'aide publique au développement. Il faudrait aussi assouplir les conditions de participation à l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés. Le Malawi exprime ses remerciements à certains donateurs bilatéraux pour les mesures adoptées face à la crise de la dette extérieure, en particulier au Gouvernement japonais, qui a annulé sa dette de 28 millions de yens, et espère que cet exemple sera suivi par d'autres pays. Pour que les pays les moins avancés puissent tirer profit du système commercial international, il faut qu'ils puissent accéder aux marchés des pays développés sans être soumis aux barrières tarifaires et non tarifaires qui leur sont actuellement imposées. La communauté internationale doit aider les pays les moins avancés à surmonter des difficultés telles que les carences de leur infrastructure, des transports et des communications et l'absence de valeur ajoutée et de ressources, afin de renforcer leur capacité de production. Le Malawi se félicite des

progrès réalisés au cours de la dernière série de négociations commerciales qui ont eu lieu à Genève et, en particulier, de ce que l'Union européenne s'est engagée à supprimer les subventions à l'exportation. Mais il espère que cette suppression se fera dans un délai donné et qu'aucune concession ne sera demandée en échange aux pays en développement. Étant donné le caractère multidimensionnel de la pauvreté, les gouvernements nationaux et la communauté des donateurs ont l'obligation de travailler de façon concertée et la communauté internationale a le devoir d'honorer les engagements pris lors des grandes conférences des Nations Unies.

35. **M. Tekle** (Érythrée), après s'être associé à la déclaration faite au nom du Groupe des 77 et de la Chine, exprime sa préoccupation devant le nombre accablant de pays en développement, en particulier de pays parmi les moins avancés, dont la situation ne cesse d'empirer à l'ère de la mondialisation, malgré le développement spectaculaire de la production de biens, des échanges et des technologies de l'information, qui accuse encore les écarts entre les pays pauvres et les pays riches. La Déclaration du Millénaire et le Plan d'action du Mouvement des pays non alignés, adopté au Sommet de Kuala Lumpur de 2002, devraient servir de guide dans le nouvel ordre économique. Les pays en développement et développés parviendront à intégrer leurs économies en forgeant entre eux des partenariats, avec la participation des organisations intergouvernementales, des ONG et du secteur privé. C'est ainsi que l'on pourra éliminer la pauvreté, créer des emplois, redistribuer les revenus, accélérer le développement, promouvoir la protection des droits de l'homme et de la justice sociale et institutionnaliser et conforter la bonne gouvernance.

36. Tout partenariat entre pays riches et pauvres doit se fonder sur le financement du développement. La Conférence de Monterrey et les réunions qui ont suivi ont été une source de frustration et de profonde préoccupation pour les pays en développement, dans la mesure où elles n'ont abouti ni à la formulation d'une stratégie globale de mobilisation des ressources, ni à l'engagement par les pays riches de fournir une assistance et d'alléger ou d'annuler la dette extérieure des pays pauvres. Certes, les États doivent avoir la responsabilité de leur propre développement socioéconomique et politique, mais les facteurs extérieurs et l'environnement international sont des éléments déterminants des politiques. La persistance

des obstacles au commerce est aussi un sujet de préoccupation pour les pays en développement, d'autant qu'ils ont ouvert leurs marchés aux pays riches dans l'espoir d'une réciprocité. Les pays riches doivent respecter les accords conclus lors des négociations commerciales multilatérales du Cycle d'Uruguay. D'autre part, on sait que la dette extérieure est l'un des obstacles majeurs à l'élimination de la pauvreté et à la croissance économique et que l'aide publique au développement continue d'être indispensable à la croissance économique, au progrès social et à la protection de l'environnement, pour les pays pauvres. Et pourtant, les pays riches ne tiennent toujours pas l'engagement qu'ils ont pris de l'augmenter. Le développement économique et social durable est étroitement lié à la protection de l'environnement, aspect extrêmement important pour l'Érythrée, dont les possibilités de parvenir à la sécurité alimentaire et d'éliminer la pauvreté sont menacées par la désertification, le déboisement, la dégradation des sols et l'appauvrissement de la diversité biologique. Le Gouvernement érythréen a élaboré à cet égard un plan national de gestion de l'environnement, qui lui permettra de protéger les ressources du milieu et de promouvoir le développement durable.

37. **M^{me} Laohaphan** (Thaïlande) appuie la déclaration faite au nom de l'ANASE et note avec préoccupation que les bénéfices d'une mondialisation effrénée ont été inégaux pour les pays et les populations, ce qui a augmenté le nombre de pays les moins avancés et les a menés aux limites de la marginalisation. Pour arrêter et inverser cette tendance, les pays en développement et les pays développés doivent conjuguer leurs efforts et les faire tendre vers une croissance économique mondiale soutenue et équitable, qui contribue à établir un degré élevé de sécurité et de prospérité mondiale. La Thaïlande considère qu'il est très important de nouer des partenariats en faveur du développement mondial; c'est pourquoi elle a mis en œuvre une stratégie de coopération économique avec ses voisins de l'Asie du Sud-Est, de façon à promouvoir la mise en valeur des ressources humaines, le renforcement des capacités et la facilitation des échanges. Elle fera également un versement au fonds des contributions volontaires créé pour aider les petits États insulaires en développement à participer à la Réunion chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action de la Barbade, qui doit avoir lieu à Maurice, en janvier 2005. La

Thaïlande pense qu'il faut définir de nouvelles conceptions novatrices du développement et les mettre en pratique; c'est pourquoi elle organisera, dans le cadre du NEPAD et en étroite collaboration avec les pays africains, une conférence ministérielle sur d'autres formes de développement et sur l'autonomie économique, en vue de procéder à des échanges d'expériences susceptibles d'aider à éliminer la pauvreté et la faim et d'élever le niveau de vie des populations de l'un et l'autre continent.

38. Avec la mondialisation et une interdépendance croissante, les politiques nationales de développement doivent être appuyées par un environnement international stimulant, ce qui suppose un système commercial multilatéral fondé sur des normes respectées par tous et axé sur le développement. Les avantages procurés par les négociations commerciales doivent être étendus équitablement aux bases et secteurs de production et les normes multilatérales doivent mieux répondre aux intérêts des pays en développement. La stabilité financière est également nécessaire au développement. Dans ce sens, la réforme de la structure financière internationale et de la gestion des institutions financières nationales et internationales permettra aux pays en développement de participer aux prises de décisions et de renforcer leur capacité de résoudre leurs problèmes financiers. La réforme des Nations Unies doit, elle aussi, se faire en accordant l'attention voulue aux aspects du développement, car c'est là un facteur important pour la prévention des conflits. Il faut également revoir le rôle de l'Assemblée générale et d'autres mécanismes ou organes, comme le Conseil économique et social, pour présenter un front plus uni et plus cohérent en réponse aux défis et aux menaces. La Thaïlande s'engage à participer à ce processus, comme en témoigne sa candidature au Conseil économique et social; à son avis, une coordination plus étroite entre les principaux organes des Nations Unies, et entre ceux-ci et d'autres grandes institutions internationales, permettra de mieux utiliser les ressources et d'organiser une meilleure intervention internationale pour remédier aux problèmes.

39. **M. Subedi** (Népal) s'associe à la déclaration faite au nom du Groupe des 77 et de la Chine et fait observer que le fossé qui sépare les pays développés des pays en développement ne cesse de s'élargir : ces derniers sont confrontés à des difficultés sans nombre, éprouvés comme ils le sont par la faim, l'analphabétisme, le chômage et les maladies. Les

mesures multilatérales et la coopération sont indispensables pour réaliser les objectifs de développement du Millénaire; aussi les partenaires de développement doivent-ils exécuter les engagements qu'ils ont contractés et atteindre les objectifs de développement convenus lors du Consensus de Monterrey, ainsi que ceux qui concernent l'aide publique au développement. Pour le Népal, comme pour beaucoup d'autres pays en développement, il n'est guère facile de relever les défis ou de s'adapter aux changements qu'entraîne la mondialisation, non plus que de profiter des opportunités qu'elle offre; c'est pourquoi le Népal est favorable à une stratégie commune qui permettrait à tous les pays et communautés, indépendamment de leurs dimensions et de leur richesse, de bénéficier de ce processus. La coopération Sud-Sud peut constituer un pilier du développement des pays du tiers monde et c'est un mécanisme complémentaire de la coopération Nord-Sud, qu'il faut également renforcer et revitaliser.

40. La onzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a contribué à relancer les entretiens sur le commerce international et à faire réfléchir sur la réalisation des objectifs de développement du Millénaire. Il faut considérer qu'après l'échec de la Conférence de Cancun, on ne peut se dispenser d'engager un véritable processus de négociations sur la libéralisation des échanges. Les pays les moins avancés sont restés en marge de l'économie mondiale : ils représentent à peine 1 % des échanges mondiaux, reçoivent moins de 1 % du total des investissements étrangers directs et leur base de production et d'exportation est également limitée. C'est pourquoi il est urgent d'adopter une stratégie commune pour améliorer l'accès des produits des pays en développement, notamment ceux des pays les moins avancés, aux marchés des pays développés. Le développement socioéconomique des pays les moins avancés est freiné par le manque de ressources. Le Népal poursuit son engagement concernant l'exécution du Programme d'action de Bruxelles par la mobilisation des ressources nécessaires et invite instamment les partenaires de développement à verser des contributions généreuses à cette fin. Il s'est également engagé à réaliser les objectifs de développement du Millénaire, sur lesquels se fondent ses activités en faveur du développement et les mesures qu'il a adoptées pour lutter contre la pauvreté et promouvoir le développement socioéconomique.

41. **M^{me} Nuñez de Odreman** (Venezuela) s'associe aux déclarations faites au nom du Groupe des 77 et de la Chine et au nom du Groupe de Rio. Elle rappelle en outre que le multilatéralisme est une ligne de force de la politique extérieure du Venezuela, qui rejette les mesures unilatérales préconisées par de États puissants et des organismes internationaux, surtout quand ces mesures répondent à des intérêts économiques et politiques particuliers plutôt qu'à ceux de millions de personnes, marginalisées et réduites à la misère par un modèle économique mondial insoutenable, et que leur application est contraire aux principes fondamentaux du droit international et de la Charte des Nations Unies. L'imposition, au cours des années 80, du modèle néolibéral concocté par les institutions financières internationales a eu des conséquences dramatiques pour les pays en développement car la pauvreté y a atteint des niveaux sans précédent, cependant que les grands centres du pouvoir économique profitaient d'une augmentation illimitée des richesses.

42. Depuis 1999, le Gouvernement vénézuélien mène une politique extérieure fondée sur le respect de la dignité humaine en tant que principe essentiel du développement; dans cette perspective, il a mis en place une politique de développement socioéconomique, avec la participation active de toute la population et le complément d'une coopération internationale solidaire, dont l'objectif est de lutter contre les inégalités sociales et d'abaisser les niveaux élevés de pauvreté des pays en développement. Le Venezuela renouvelle son engagement d'appuyer tous les mécanismes visant à promouvoir des négociations multilatérales susceptibles d'établir un système commercial et financier international ouvert, équitable et non discriminatoire.

43. **M. Husain** (Observateur de l'Organisation de la Conférence islamique [OCI]) reconnaît la pertinence pour les États membres de l'OCI d'un bon nombre de questions inscrites au programme de travail révisé de la Deuxième Commission. Comme on l'a déjà dit, le ralentissement de la croissance économique mondiale depuis 2004 assombrit les perspectives de la plupart des pays en développement et les éloigne de la réalisation des objectifs de développement du Millénaire. Dans ce sens, on ne soulignera jamais assez la nécessité de trouver des solutions d'urgence. L'OCI partage l'avis de la Banque mondiale concernant l'application de stratégies globales centralisées pour

diminuer la pauvreté, sans négliger la nécessité d'encourager l'enseignement supérieur et la technologie, le développement des infrastructures et des secteurs du tourisme, du transport et des communications, dans la mesure où ils contribuent, directement ou indirectement, à résoudre les problèmes liés à la pauvreté en ouvrant des possibilités de création d'emplois et de petites entreprises, en élargissant l'accès des produits agricoles au marché et en réduisant les écarts entre riches et pauvres.

44. Trois ans après les événements tragiques du 11 septembre 2001, il serait à la fois important et raisonnable de concerter les efforts pour déterminer et tenter d'extirper les causes fondamentales des maux sociaux et économiques qui accablent le monde, comme le sous-développement, l'occupation étrangère, les conditionnalités débilantes et les modèles commerciaux inéquitables. La Deuxième Commission devrait, elle aussi, comme le fait déjà la Sixième Commission, mettre l'accent sur les causes fondamentales du terrorisme, qui sont étroitement liées aux situations socioéconomiques actuelles dans lesquelles des individus, réduits au désespoir le plus absolu et plongés dans des situations de découragement extrême, finissent par recourir à des mesures désespérées. Il importe de déterminer ces causes, de les neutraliser et de les éliminer par des actions nationales et internationales résolues.

45. **M. Olaniyan** (Observateur de l'Union africaine) s'associe aux déclarations faites au nom du Groupe des 77 et de la Chine et au nom du Groupe des États d'Afrique et rappelle que l'élimination de la pauvreté occupe une place prépondérante dans le programme de développement de l'Afrique. Au Sommet extraordinaire des Chefs d'État et de Gouvernement de l'Union africaine, qui s'est tenu à Ouagadougou en septembre 2004, il a été rappelé que la pauvreté était généralisée sur le continent et que les perspectives étaient inquiétantes, les taux élevés de chômage réduisant l'espoir de réaliser les objectifs de développement du Millénaire. Au plan régional, les Chefs d'État ont adopté la Déclaration et le Plan d'action sur l'emploi et la réduction de la pauvreté, qui met l'accent, entre autres, sur la création d'emplois, le renforcement de la capacité et des institutions, l'élaboration de programmes axés sur les secteurs agricole et non structuré et sur les industries culturelles, le développement de l'accès au microcrédit pour les petites et moyennes entreprises et pour les

microentreprises, en particulier celles de femmes, ainsi que la révision des codes et règlements régissant les investissements, l'élargissement de l'accès aux services sociaux de base et l'amélioration des systèmes et réseaux de sécurité sociale, la promotion de politiques et programmes intersectoriels intégrés en vue de créer des emplois et de réduire la pauvreté, l'implication des partenaires de développement et du secteur privé dans ces programmes et la création de mécanismes pour dynamiser le secteur privé, les investissements et l'exécution de projets d'infrastructure à forte intensité de main-d'œuvre. Ce Plan d'action, de même que le programme du NEPAD, montre bien la volonté politique des dirigeants africains d'éliminer la pandémie de la pauvreté.

46. Mais il faut pour ce continent que l'appui et l'engagement politique de la communauté internationale se traduisent en mesures concrètes. On peut se féliciter de l'augmentation de l'aide publique au développement consentie par certains donateurs mais il importe qu'un plus grand nombre de pays s'associent à cet effort. Il faut également augmenter l'investissement étranger direct vers les économies africaines aujourd'hui ouvertes et trouver des formules innovantes pour financer le développement. À cet égard, le Brésil, la France, l'Espagne et le Chili sont dignes d'éloges pour l'initiative intitulée « Action contre la faim et la pauvreté ». L'Union africaine espère que, lors de l'examen de ces problèmes, la Commission prendra en compte certains des mécanismes innovants de financement que le groupe technique a présentés dans son rapport. On ne peut non plus dissocier le problème de la pauvreté de la question de la dette extérieure. Le service de la dette absorbe des ressources qui pourraient être affectées aux services sociaux, à l'éducation, et au développement de l'industrie et des infrastructures. L'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés n'a pas réussi à améliorer la situation de la dette dans le continent, vu les conditions rigoureuses qui sont imposées. Il est temps que la communauté internationale envisage d'autres stratégies pour l'allègement de la dette, de façon à réduire substantiellement l'ampleur du problème dans ce continent.

47. Les chefs d'État de l'Union africaine ont donné leur aval au rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation. L'Afrique peut arriver à tirer profit de la mondialisation par l'expansion des technologies de l'information, l'accès

à la science et à la technique et l'utilisation d'une main-d'œuvre qualifiée qui est toujours en quête de meilleures opportunités dans le monde développé. Il importe également que les pays développés oeuvrent en faveur d'une meilleure intégration de l'Afrique dans le marché mondial, en ouvrant aux produits africains l'accès aux marchés, en autorisant de nouveaux flux de capitaux vers les secteurs productifs des pays africains et en éliminant les barrières tarifaires et non tarifaires imposées aux produits africains. Enfin, il faut réaffirmer la nécessité de promouvoir l'industrialisation comme moyen d'atténuer la pauvreté. Dans cette perspective, le Conseil exécutif de l'Union africaine a approuvé, en juillet 2004, l'Initiative pour le renforcement de la capacité de production de l'Afrique ainsi que le Fonds pour le développement de la capacité de production de l'Afrique, en tant que programme de développement industriel dans le cadre du NEPAD. Il faut espérer en outre que, lors de l'examen des questions ayant trait à la coopération et au développement industriel, la Deuxième Commission étudiera en détail le rôle qui revient à l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel dans la mise en oeuvre de l'Initiative mentionnée.

La séance est levée à 17 h 40.